

## La conférence de l'EDCO pour préparer l'avenir économique de l'Ontario

TORONTO — 28 et 29 janvier 1998 — «Seeds of Success: Cultivating Ontario's Economic Future» (Germe de succès : cultiver l'avenir économique de l'Ontario), tel sera le thème de la 41e conférence annuelle de l'Economic Developers Council of Ontario (EDCO). La conférence sera l'occasion pour les spécialistes du développement économique d'établir des réseaux et d'échanger des idées et des stratégies pour préparer l'avenir économique de l'Ontario.

Revitalisation, alliances stratégiques, expansion des entreprises et maintien des emplois ne sont que quelques-uns des sujets qui seront abordés lors de la conférence, à laquelle participeront le premier ministre de l'Ontario, Mike Harris, le ministre ontarien de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, Noble Villeneuve, et le vice-président exécutif - Développement de l'entreprise de Bell Canada, Ian McElroy.

Un séminaire préalable à la conférence, intitulé «Business Retention

and Expansion: A Cost-effective Strategy for "Growing" Rural and Urban Economies» (Maintien et expansion des entreprises : une stratégie rentable pour les économies rurales et urbaines en croissance), aura lieu le 27 janvier 1998.

Pour de plus amples renseignements sur la conférence ou le séminaire, communiquer avec Vicki Nash-Moore, coordonnatrice de la conférence, tél. : (905) 339-2047, fax : (905) 339-2043, courriel : vnm@globalsolve.on.ca

## Le point sur l'AMI (Suite de la page 4)

- Le Canada deviendrait un endroit encore plus attrayant où investir et bénéficierait ainsi des avantages inhérents à l'investissement étranger du point de vue de l'emploi, des résultats à l'exportation et de la croissance.
- Les investissements canadiens à l'étranger bénéficieraient d'une protection plus grande, s'ajoutant aux avantages économiques, pour le Canada, des investissements à l'étranger.

### Ce que l'AMI ne couvrira pas

Les gouvernements ne renonceront pas à leur pouvoir de réglementer dans l'intérêt public. Les investisseurs étrangers ne seront pas exemptés des lois et règlements nationaux et provinciaux.

Le Canada négociera dans l'AMI une exception pour ses industries culturelles. De fait, la culture canadienne ne se retrouvera pas sur la

table de négociation. Comme dans l'ALENA, le Canada préservera l'intégrité de son système de soins de santé. Rien ne limitera la capacité du Canada d'adopter ou de maintenir ses propres politiques relativement à la prestation de services sociaux comme l'éducation, la santé et les soins aux enfants.

Le Canada gardera ses limites en matière de propriété étrangère dans des secteurs comme les transports, l'énergie, la radiotélévision, les télécommunications et les services financiers. Le Canada conservera le droit de fixer des limites à la propriété étrangère lorsqu'il privatisera des sociétés d'État.

L'AMI ne traitera pas du commerce transfrontalier. Il n'affectera donc d'aucune façon le droit du Canada d'interdire l'importation ou l'exportation de certains produits et services, ses ressources en eau par exemple.

L'AMI n'empêchera pas les gouver-

nements de donner des instructions aux sociétés d'État quant à l'exécution de leurs programmes.

Enfin, l'AMI permettra au Canada de subordonner l'octroi d'incitations à l'investissement au respect de l'exigence de créer des emplois ou de mener des activités de R-D au Canada.

### Les consultations se poursuivent au Canada

Dans le cours de ces négociations, le gouvernement du Canada consulte abondamment les gouvernements provinciaux, le secteur privé et d'autres organisations, pour veiller à ce que les intérêts des Canadiens soient bien représentés au sein d'un éventuel accord. Ces consultations s'intensifieront dans les mois à venir.

Pour plus de renseignements sur l'AMI, communiquer avec la Direction de la politique commerciale sur l'investissement, MAECI, tél. : (613) 944-1287.

**Info  
Centre**

L'InfoCentre du MAECI offre aux exportateurs canadiens des conseils, des publications, y compris des rapports sur les marchés, ainsi que des services de référence. Les renseignements de nature commerciale peuvent être obtenus en contactant l'InfoCentre par téléphone au 1-800-267-8376 (région d'Ottawa : 944-4000) ou par fax au (613) 996-9709; en appelant FaxLink de l'InfoCentre à partir d'un télécopieur au (613) 944-4500; et, enfin, en consultant le site Web du MAECI à <http://www.dfait-maeci.gc.ca>

Retourner en cas de non-livraison à  
CANADEXPORT (BCFE)  
125, prom. Sussex  
Ottawa (Ont.)  
K1A 0G2



**POSTE MAIL**  
Service canadien des postes / Canada Post Corporation  
Port payé / Postage Paid  
NBRE 2488574 BLK  
OTTAWA